

COMMUNE D' ALBON

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2015 COMPTE - RENDU

L'an deux mille quinze et le **LUNDI 07 SEPTEMBRE** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre PAYRAUD, Maire., assisté de MM. DESSEMOND, DELAUNAY, DIB et Mmes GEDON et ROUMEAS

Etaient également présents : Mmes BERTHON, DESGRANGES, CHALEAT, AIME, PICHAT et MM. DEBOST, D'YVOIRE, DOCHER, ENGEL, JAMMES et PERROT

Absents : Mme POULENARD qui donne procuration à Mme AIME
Mme VENTURA qui donne procuration à M. DELAUNAY

Mme Marjorie DESGRANGES a été nommée Secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance des comptes-rendus des séances du 6 et 27 Juillet dernier. Il est signalé qu'une erreur de « copier-coller » s'est glissée dans la liste des élus présents et représentés dans le compte-rendu de la séance du 6 Juillet.

Il faut donc lire, pour la séance du 06 Juillet :

L'an deux mille quinze et le **LUNDI 6 JUILLET** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre PAYRAUD, Maire., assisté de MM. DESSEMOND, DELAUNAY et Mmes GEDON et ROUMEAS

Etaient également présents : Mmes BERTHON, DESGRANGES, CHALEAT, AIME et MM. DEBOST, DOCHER, JAMMES et PERROT

Absents : M. DIB qui donne procuration à Mme BERTHON
M. D'YVOIRE qui donne procuration à M. DESSEMOND
Mme POULENARD qui donne procuration à Mme ROUMEAS
Mme VENTURA qui donne procuration à M. DELAUNAY
Mme PICHAT qui donne procuration à M. DOCHER

Absent : M. ENGEL

Mme Marjorie DESGRANGES a été nommée Secrétaire de séance.

1 – FINANCES

a) Budget principal 2015 – Décision modificative n° 2

M. JAMMES, Responsable de la Commission des Finances, présente les propositions d'inscription complémentaire de crédits.

En section de fonctionnement, il s'agit seulement de quelques ajustements en particulier au niveau des charges de personnel communal, suite à la fin d'un contrat aidé à l'Ecole Louise Michel et le recrutement d'une autre personnel en contrat aidé pour la nouvelle année scolaire.

En ce qui concerne la section d'investissement, il s'agit en particulier d'inscrire en recettes la subvention DETR que la Commune a obtenu pour financer les travaux de restructuration de la Mairie. Un complément de crédit est également porté sur l'opération « Cœur de Village » pour financer la démolition de l'ancienne propriété CHEVAL dont la Commune s'est portée acquéreur. Quelques crédits supplémentaires sont ajoutés au chapitre 21 pour le financement de matériels dont l'acquisition urgente s'est fait ressentir, suite à des pannes.

M. DOCHER demande si il est possible de délibérer par section. Il lui est répondu que le vote intervient sur l'ensemble de la proposition de décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'inscription complémentaire de crédits tels qu'ils sont proposés en décision modificative n° 2.

b) Financement d'un but de basket et participation de la Coopérative scolaire

M. DIB, Adjoint responsable de la Commission Scolaire, informe l'assemblée que les enseignantes de l'Ecole Louise Michel ont souhaité que la cour de récréation des classes primaires soit équipé d'un but de basket à fixer sur le local à vélos, dont le financement serait assuré par la Coopérative scolaire.

Pour des raisons d'assurance, il a été convenu que la commande serait passée par la Commune afin d'inscrire ce matériel dans l'inventaire communal, la coopérative remboursant la Commune à hauteur du montant HT, la Commune récupérant la TVA.

Mme CHALEAT demande pourquoi c'est la Coopérative qui finance ce matériel plutôt que le Sou des Ecoles. Il lui est répondu qu'en effet, une clarification des conditions d'intervention des 3 parties concernées, à savoir la Commune, le Sou et la Coopérative pourrait être envisagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la proposition ci-dessus.

c) Budget Assainissement 2015 – Décision modificative n° 2

M. JAMMES, Responsable de la Commission des Finances, explique aux élus qu'à la suite d'une erreur de saisie informatique, les crédits inscrits pour financer le remboursement des emprunts du service assainissement sont insuffisants et qu'il y a donc lieu de les compléter, par voie de décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la décision modificative n° 2.

d) Programmes d'investissement 2016 – Demandes de subventions

Comme chaque année, il s'agit d'établir des programmes d'acquisitions ou de travaux à inscrire au Budget de l'année suivante et pour lesquels il y a lieu de présenter des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental.

Programme VOIRIE : M. DESSEMOND, 1^{er} Adjoint, présente le devis établi par l'entreprise CHEVAL Frères pour la réfection de la Route de Pied Ferrat et d'une partie de la Route de Senaud dont le montant HT s'élève à 32 414 €.

ILOTS DE PROPLETE : M. DELAUNAY, Adjoint délégué au SIRCTOM, présente le projet d'aménagement des îlots de propreté installés sur la Commune par le SIRCTOM en remplacement des conteneurs à ordures ménagères ; travaux qui consistent à mettre un enrobé pour faciliter l'entretien courant qui reste à la charge de la Commune et la pose de clôture pour limiter la propagation de détritrus sur les propriétés agricoles limitrophes. Le programme s'élève donc à 23 727 € HT.

M. DELAUNAY précise également que ce programme fera l'objet d'une demande d'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche.

ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE : M. DIB, Adjoint responsable de la Vie Scolaire, présente la demande établie par l'Ecole Louise Michel, en particulier pour remplacer des bureaux d'écadier très abîmés et pour équiper d'un mobilier mieux adapté le bureau de la directrice. Le montant de ce mobilier est estimé à 5 156 € HT.

M. PERROT s'étonne que le SIRCTOM ne finance pas l'aménagement des îlots de propreté alors que c'est lui qui a décidé de modifier le système de collecte des ordures ménagères.

M. Le Maire répond que malheureusement, il s'agit de décisions prises durant le mandat précédent et que c'est regrettable mais que la Commune n'y peut rien.

Il est précisé aux élus, avant de passer au vote, que l'ensemble de ces programmes feront l'objet, en temps utile, d'une consultation conformément à la réglementation en matière de marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE les propositions ci-dessus.

e) CC Porte de DrômArdèche – Commission Locale de Transfert de Charges

Mme Raphaëlle ROUMEAS, membre de la Commission Locale des Charges Transférées de la CC Porte de DrômArdèche, présente le tableau des propositions de compensation liées aux transferts de compétences qui ont fait l'objet préalablement de délibérations tant de la part de la CC que des Communes.

Pour ce qui est de la Commune d'ALBON, elle n'est concernée que par le transfert de la compétence « Eclairage Public » de la CC à la Commune et par la prise en charge des frais de transport des écoles aux piscines du territoire par la CC à la place de la Commune.

L'attribution de compensation liée à ces transferts pour la Commune d'ALBON s'élève à 33 433 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, EMET un AVIS FAVORABLE sur le montant de la compensation établi par la Commission Locale des charges transférées de la CC Porte de DrômArdèche.

2 – TRAVAUX – URBANISME

a) Etablissements recevant du Public – Modification du calendrier Ad'Ap

M. DELAUNAY rappelle à l'assemblée qu'un calendrier Ad'Ap concernant la mise aux normes d'accessibilité PMF de l'ensemble des établissements publics de la Commune avait fait l'objet d'une délibération le 2 Février 2015.

Or, ce calendrier a fait l'objet d'un avis défavorable émis par la Commission Départementale qui s'est réunie le 1^{er} juin dernier, en raison de la durée de mise aux normes sur 9 ans alors que l'obligation est faite de réaliser les travaux sur une période de 6 ans.

Un nouveau calendrier est donc proposé dans le respect des textes et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE celui-ci.

b) SIEVPG – Extension/Réseau Allée de Beauregard – Participation financière

M. DEBOST, Conseiller délégué au Syndicat des Eaux explique à l'assemblée que le Syndicat des Eaux a engagé un programme d'extension de son réseau d'eau potable pour alimenter le projet de M. BARBERY qui consistait à la création de logements locatifs dans le cœur du village, (derrière la Résidence Servais).

La Commune en a profité pour demander la reprise de l'enrobé sur toute la largeur de l'Allée de Beauregard, le surcoût lié à cette sur-largeur restant à la charge de la Commune.

Il y a donc lieu de passer une convention avec le Syndicat des Eaux qui assurera le règlement total des travaux à l'entreprise, la Commune lui remboursant sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la proposition ci-dessus.

3 – ADMINISTRATION GENERALE

a) CC Porte de DrômArdèche – Avis sur projets de modifications statutaires

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire, lors de ses séances des 15 Avril, 21 Mai et 16 Juillet dernier, a adopté quatre modifications statutaires portant sur :

le TOURISME : retrait de l'ensemble conventuel de Charrière (Châteauneuf de Galaure) et retrait de la Halte fluviale (Laveyron)

la FIBRE OPTIQUE

L'adhésion de la CCPDA à d'autres EPCI

Conformément à la réglementation en vigueur, les Communes membres de la CC Porte de DrômArdèche doivent émettre leur avis sur ces modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, EMET un AVIS FAVORABLE sauf en ce qui concerne la modification relative à la Fibre Optique qui est adopté par 18 voix pour et une abstention.

b) Agence Postale Communale – Création d'un poste d'Adj. Administratif auxiliaire

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis la fermeture du Bureau de Poste, une Agence Postale Communale a été ouverte et le service est assuré par un agent recruté par la Commune dans le cadre d'un contrat aidé.

Celui-ci est arrivé à échéance et il propose donc de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe non titulaire à temps incomplet, à compter du 1^{er} Octobre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE la proposition ci-dessus.

c) Personnel Communal – Modification du taux d'emploi d'un Adj. Technique 2^e Cl.

Dans le cadre de la mise en place des TAP depuis l'année scolaire dernière, il avait été fait appel soit à des modifications de temps de travail du personnel communal, soit à des recrutements d'agents en CDD.

En raison du non renouvellement de certains contrats et pour tenir compte de la fin du congé parental de Mme BERTHON Sonia, il est proposé de modifier son temps de travail d'une part au 1^{er} Septembre puis au 1^{er} Novembre, pour pallier au départ en retraite de M. FOGERON, qui assurait en plus de la gestion du gymnase/salle des fêtes, la surveillance à la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE la proposition ci-dessus.

d) CC Porte de DrômArdèche – Convention/Mise à disposition de personnel

M. D'YVOIRE, Conseiller Municipal, rappelle que depuis le 1^{er} Janvier 2015, le CC Porte de DrômArdèche gère en direct les stations d'épuration du territoire communautaire.

M. D'YVOIRE précise que le transfert de compétence en matière d'assainissement se fait de façon progressive et en ce qui concerne la lagune de St-Martin des Rosiers, il est prévu un période transitoire sur TROIS ANS.

Cependant, celle-ci nécessite des entretiens réguliers qui sont plus faciles à mettre en œuvre par le personnel communal. Aussi, il est proposé de passer une convention avec la CCPDA pour mise à disposition partielle d'un agent de la Commune moyennant le remboursement du coût salarial correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE la proposition ci-dessus.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal :

Renoncement à l'exercice du Droit de Prémption Urbain (Immeuble ZD 162 et 163 – Les Quarterées et Immeuble D 1936 et ZD 311 – Rue du Dauphiné)

Réalisation d'un emprunt de 150 000 € remboursable sur 15 ans au taux fixe de 1,33 % pour financer les travaux de restructuration de la Mairie

Résiliation d'un bail de location d'un logement T3 – Résidence Servais à compter du 31/07/2015

Renoncement à l'exercice du Droit de Prémption Urbain (Immeuble D 1588 – Place du 19 Mars 1962

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00

Le Secrétaire de séance,
M. DESGRANGES